Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900237-20251218-DEL_18122025_24-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit décembre deux-mil-vingt-cinq, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SEGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 12 décembre 2025.

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage du compte-rendu : 22 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON,** Alban **LE ROUX,** Jean-Baptiste **PATAULT,** Marion **PICART**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY,** Philippe **AUZOU**, Laurence **GUÉVEL,** Corinne **GRINCOURT,** Nolwenn **HERVET,** Vanessa **LENOIR,** François **de GOESBRIAND,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET,** Léonie **SIBIRIL,** Yannick **BIHAN,** Yann **HAMON,** Yann **CASTELOOT,** Christophe **REBUFFAUD,** Yannick **LABREUCHE,** Céline **PAUCHET**, Marion **QUERE.**

Avaient donné procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Marion **QUERE**

Assistait également : Morgane **SALAUN.**

24. Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique

Alban **LE ROUX** présente le point.

Un **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique** (SDIE) est un document stratégique qui permet de planifier à moyen et long terme la gestion de son patrimoine immobilier, en intégrant les enjeux **financiers, fonctionnels, environnementaux et énergétiques**.

Il permet d'avoir une vision globale et cohérente du patrimoine, de planifier les réponses aux obligations règlementaires et donc d'organiser les priorités pour optimiser les coûts et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

C'est un outil important d'aide à la décision et à la planification sur 10 à 20 ans.

Le SDEF propose d'accompagner les collectivités dans la rédaction du cahier des charges relatif à la consultation du marché d'étude pour choisir le prestataire pouvant réaliser le SDIE. Dans ce cadre, il convient de signer une convention de partenariat avec eux. Leur prestation comprend également l'aide à l'analyse des offres et le suivi de la réalisation du SDIE.

Si le cahier des charges est rédigé avant le 09/01/2026, cela permettrait à la commune de déposer un dossier de subvention au titre du fonds chêne qui finance ce type d'études à hauteur de 75%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec le SDEF pour l'accompagnement à la démarche d'établissement d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre du fonds Chêne sur la plateforme ACTEE.

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
La Maire**.**